

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 021-200049922-20221221-110\_22\_DEL-BF

## Délibération du Comité

### Assemblée générale du 16 décembre 2022

Membres	En exercice	144	Vote	Pour	80
	Présents	73		Contre	0
	Pouvoirs	7		Abstention	0
	Votants	80		Total	80

#### Objet : Budget Primitif de l'année 2023 - Budget annexe « IRVE »

Pascal Grappin, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2023 de la régie à autonomie financière « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques » établi selon la nomenclature comptable M57.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	240 820 €	240 820 €
Investissement	11 000 €	45 000 €
<b>Total</b>	<b>251 820 €</b>	<b>285 820 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

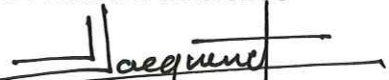
#### Le Comité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2023 pour le budget annexe « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques »
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Dijon, le 20 décembre 2022

Le Président du SICECO



  
Jacques Jacquenet

#### ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification